

## ANNEXE 5 : Stratégie du GAL (1)

### « LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENJEU DU DÉVELOPPEMENT LOCAL »

Le projet de développement LEADER du Layon Saumurois a la particularité d'associer deux Pays qui ont la volonté d'appliquer les principes du développement durable au sein de leur stratégie de développement local. Ce projet représente une réelle opportunité pour ce territoire, de plus de 122 000 habitants, puisque LEADER donne la possibilité d'expérimenter, de mobiliser, d'accompagner et d'innover sur nos territoires ruraux.

**Le projet LEADER 2007-2013 du Layon Saumurois inscrit au cœur de sa stratégie la notion de proximité en misant sur les potentialités locales et le rapprochement entre les différents acteurs pour un développement local durable du territoire,**

et ce, à travers trois thématiques :

- *Economie d'énergie et offre énergétique locale*
- *Circuits courts de commercialisation et produits locaux*
- *Des services de proximité de qualité*

En ciblant ces trois thématiques, les Pays ont pour objectifs de contribuer, par des initiatives locales, à la lutte contre le réchauffement climatique, de maintenir et développer une activité économique locale se basant sur les ressources du territoire et de développer ou renforcer les liens entre les différentes composantes de la population pour créer ou recréer du lien social et multisectoriel.

Ainsi, des dynamiques enclenchées sur le territoire autour de ces thématiques vont pouvoir être confortées et se concrétiser en bénéficiant, avec LEADER, de soutiens financiers, d'un travail partenarial, d'échanges et d'expériences vécues par d'autres territoires de projets, etc...

#### **AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ÉNERGÉTIQUE A PARTIR DES RESSOURCES LOCALES**

Fin 2006, les deux pays ont décidé de travailler ensemble sur une stratégie commune de développement des agro-ressources et énergies locales. Les objectifs que se sont fixés les acteurs des Pays pour 2013 sont le doublement de la production d'énergie issue d'énergies renouvelables et la production de 10% de la consommation d'énergie primaire. Pour pouvoir assurer la montée en puissance de filières relativement nouvelles ou totalement inexistantes sur le territoire, le programme LEADER doit aider à lever un certain nombre de freins économiques, techniques et organisationnels. Il est donc nécessaire de prévoir des financements pour assurer une coordination et aider aux premiers investissements.

Dans une optique d'efficacité et de cohérence, le développement des énergies renouvelables ne peut se faire sans soutenir parallèlement des actions allant dans le sens de la sobriété et l'efficacité énergétique.

#### **AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION ET DES PRODUITS LOCAUX**

Des actions sur cette thématique ont déjà été initiées notamment grâce à l'engagement du territoire dans un programme LEADER+ antérieur dont le thème fédérateur était « Valorisation des produits locaux ». Il est cependant nécessaire d'aller plus loin dans l'accompagnement des initiatives locales permettant de donner plus de place aux produits locaux sur le marché et de favoriser le rapprochement des consommateurs et des producteurs.

Le territoire Layon Saumurois est propice à la valorisation locale des produits agricoles. Les agriculteurs en vente directe sont nombreux. Les productions représentées sont également très variées. Les démarches collectives de circuits courts et de vente directe sont, elles, moins nombreuses. Pour le GAL, il est important de se pencher sur cette problématique afin de faire émerger des démarches concrètes et de se donner des priorités d'actions.

Le soutien des exploitations agricoles ou leur groupement pour des investissements concernant un projet de transformation à la ferme ou de vente directe n'est plus envisagé dans le projet LEADER. Celui-ci existe via le dispositif 311 du DRDR.

### **AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ**

Le projet LEADER donne une véritable opportunité au territoire en ciblant des crédits sur la mise en place de nouveaux services. Il permet également d'appuyer les stratégies des services adoptées localement en donnant la possibilité d'expérimenter de nouvelles réponses aux besoins ressentis par la population (rôle de laboratoire), de contribuer à une construction équilibrée sur le territoire et de procéder par étapes (évaluer de manière précise les besoins, développer la promotion des services, réfléchir à l'accessibilité des services, mobiliser des acteurs très variés).

Objectifs généraux :

- Favoriser l'accessibilité à l'offre de services et d'activités
- Disposer d'une offre suffisante de services de qualité et à proximité
- Accompagner la création de nouveaux services et améliorer les services existants

### **AXE 4 : ASSURER LA MOBILISATION DES ACTEURS ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

Dans le cadre de la stratégie de développement des Pays de Loire en Layon et Saumurois, le projet LEADER doit permettre de lever les freins et faciliter la mise en œuvre des projets répondant aux objectifs des trois axes cités ci-dessus. Afin de garantir le bon avancement du projet de développement LEADER, il convient de prévoir les moyens humains nécessaires à l'animation territoriale (1 ETP) et à la gestion et suivi des dossiers présentés (1/2 ETP).

### **AXE 5 : DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION**

- **Une coopération interterritoriale pour la mise en place d'un réseau d'animation, de réflexion et d'échange autour du développement durable**  
**GAL partenaires : GAL Pays des Mauges, GAL Nord Deux Sèvres.**

L'objectif est de constituer, dans un premier temps, un réseau d'animation, de réflexion et d'échange afin de sensibiliser et former tous les publics aux enjeux du développement durable à travers des journées de formation, des voyages d'étude mais aussi des moments de débats et d'échanges ou encore la diffusion de fiches de capitalisation des bonnes pratiques. La plus-value se situe dans le partage de l'information, dans l'élaboration conjointe du programme d'animation et des animations et dans la réalisation des supports d'aide à la décision (guide des bonnes pratiques,...).

Ce réseau aura notamment pour missions de conduire la réflexion sur la structuration d'une filière bois et d'échanger sur les bilans carbone territoriaux. Ce projet de coopération a un triple intérêt : le « gommage » des découpages administratifs pour prendre en compte la ressource bois, une meilleure valorisation des expériences individuelles à travers des actions communes et des moments d'échanges et la mise en place d'un véritable réseau de professionnels à une échelle plus large.